



Programme de rachat d'actions de Bourse Direct

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2018 ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires, conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Emetteur

Bourse Direct, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13 988 845,75 €
Siège social : 374, rue Saint Honoré - 75001 Paris
408 790 608 RCS Paris
Code ISIN : FR0000074254, BSD

1/ Date de l'assemblée générale qui a autorisé le programme de rachat

L'autorisation d'achat par la société de ses propres titres a été octroyée par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2018.

2/ Répartition par objectifs des titres de capital détenus au jour de la publication du descriptif du programme

Bourse Direct ne détient aucun de ses propres titres à ce jour.

3/ Le ou les objectifs du programme de rachat

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

4/ Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions, le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat

L'Assemblée générale a fixé le prix maximum d'achat à 3,50 euros.

La résolution adoptée par l'assemblée générale prévoit que Bourse Direct pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 19.584.384 euros.

5/ Durée du programme de rachat

La durée du programme de rachat est de 18 mois à compter du 4 mai 2018.

A propos de la société Bourse Direct

Leader français de la bourse en ligne, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

L'action Bourse Direct, éligible au PEA-PME, (codes : FR0000074254, BSD) est cotée sur le compartiment C Euronext Paris.

Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur www.boursedirect.fr, rubrique Corporate

Contacts Presse

Bourse Direct
Virginie de Vichet
01 56 43 70 20

Image 7
Priscille Reneaume
01 53 70 74 61